

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Date de convocation et d'affichage : 14 octobre 2022

DL-20221020-003

L'an deux mille vingt-deux et le vingt octobre, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Sonia FAVIÈRE		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Pascal GIMENEZ	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint		X	Vanessa GERONUTTI		X
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Tanguy NAZARET	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Daniel AVEDIGUIAN, 6 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Marion MÉLIS, 7 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Georges THOMAS	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Annie CHATELARD	X		Patricia DRAI		X
Jean-Michel LADOUCE	X		Sylvie VIRICEL		X
Corinne SAVIN	X		Nathalie DESCOURS	X	
Jean COMTET	X		Isabelle LOUIS COMME	X	
Hervé GINET		X	Emilie NGUYEN		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-Marc BODET	Guy MONNIN
Hervé GINET	Daniel AVEDIGUIAN
Sonia FAVIÈRE	Marion MÉLIS
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	--
Patrick GUINET	--
Patricia DRAI	Alain ROUX
Sylvie VIRICEL	Marie Chantal JOLIVET
Emilie NGUYEN	--

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Jean-Michel LADOUCE	68,9%	29	20	26



AFFAIRES SOCIALES

Approbation du pacte de coopération territoriale avec le Centre social d'animation de Miribel (CESAM)

Josiane BOUVIER, adjointe en charge des Affaires Sociales, de la Solidarité, de la Proximité, de la Sécurité et du Patrimoine, présente à l'Assemblée le projet de pacte de coopération territoriale entre le Département de l'Ain, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, le Centre Social CESAM et la commune.

Ce pacte a pour objectif de reconnaître le projet social existant sur la commune et de définir les contours d'un partenariat entre les différents acteurs institutionnels et associatifs signataires. Il vise à soutenir la participation des habitants et à favoriser le développement social local.

Les missions et axes prioritaires du projet sont rappelés, ainsi que les moyens mis à disposition de CESAM par la commune dans le cadre de ses missions. Pour rappel, une convention d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville et CESAM en 2020 définit et précise les objectifs à atteindre et ainsi que les conditions de la mise à disposition de locaux. Par ailleurs, le Conseil Municipal vote chaque année une subvention de fonctionnement au centre social CESAM.

Ce pacte couvre la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Outre les missions générales dévolues à CESAM de lieu de proximité à vocation familiale et intergénérationnelle, d'animation de quartier, les axes prioritaires du projet social 2022/2025 sont les suivants :

- Cultiver le territoire pour viser une transformation socio-écologique : cet axe vise à travailler avec les habitants les questions autour de l'environnement.
- Développer le pouvoir d'agir des habitants : cet axe se donne pour objectif d'accompagner les habitants dans la réalisation de leurs projets, d'être à l'écoute de leurs envies afin de les rendre acteurs du projet social.
- Agir pour la co-éducation : cet axe permet de travailler les questions d'accompagnement à la parentalité ; l'accompagnement des parents sur les questions d'éducation et de lien à l'école.
- Promouvoir de nouvelles coopérations entre Miribelans pour favoriser de nouvelles solidarités : cet axe ambitionne de travailler la question du lien entre les habitants du territoire.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le pacte de coopération territoriale couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, tel qu'il a été présenté,

HABILITE le Maire à signer ce pacte.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 20 octobre 2022

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET,

